

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2013

COMPTE-RENDU

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 11 février 2013 à 20 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

- Informations du Conseil

- Dates et infos :
 - Point sur la CDCI 28/02/2013. Nous continuons à préparer l'entrée d'Assat et de Narcastet, ainsi que de Ferrières et Arbeost.
Un avis négatif a été rendu par la commission restreinte pour l'adhésion d'Assat et de Narcastet. Une rencontre avec le Préfet est prévue (participation des deux maires concernés).
 - Prochaines réunions SCoT : fin mars ou début avril, avec notamment un atelier spécifique commerce, puis avant l'été.
110 personnes ont participé au forum SCoT du 5/02/2013, en présence des SCoT voisins.
 - Réunion rythmes scolaires : le 15 février 2013, 18h à la CCPN
 - Réunion Conseil général/aides aux tiers : le 21 février 2013, à 18h à la CCPN
- Mise en ligne du site internet de la CCPN, après refonte : fin février/début mars
- Projet de mise en place, en 2013, de totems d'entrée du territoire « Pays de Nay ».

- **J. SAINT-JOSSE** souhaite que les délégués titulaires soient systématiquement remplacés par leurs suppléants lors des réunions du Conseil communautaire, en cas d'indisponibilité.

- Secrétaire de séance : M. CASSOU

- Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2012

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- Compte rendu des décisions du Président (Délégation de compétences du 08/10/2012 – articles L.5211-10 du CGCT).

Le Président informe le Conseil Communautaire des décisions suivantes prises sur délégation :

- Le 20 décembre 2012, mission d'expertise et d'assistance en matière d'urbanisme intercommunal confiée à M. David GENEAU pour l'année 2013, pour un montant de 8 000 € TTC.
- Le 20 décembre 2012, mission d'expertise et d'assistance sur le suivi du diagnostic et des enjeux, la prospective du projet d'aménagement et de développement durable, l'animation de la démarche et la coordination des études du SCoT, confiée à M. David GENEAU pour l'année 2013, pour un montant de 14 900 € TTC.
- Le 20 décembre 2012, mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de projets habitat, confiée au PACT H&D Béarn Bigorre pour l'année 2013, pour un montant de 20 451 € TTC.
- Le 21 décembre 2012, signature d'un contrat avec la société SOCOPLAST pour la fourniture de sacs poubelle pour ordures ménagères, pour un montant de 15 452 € TTC.

Examen des questions inscrites à l'ordre du jour

1° - Débat d'orientations budgétaires

(Rapporteur : M. le Président)

En application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, repris par l'article 19 du Règlement intérieur de la Communauté de communes, « *un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés* », est organisé dans les communes et les EPCI de 3500 habitants et plus, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

S'agissant de son contenu et de sa portée, le DOB a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations et les données essentielles du budget. Il se différencie donc, à ce niveau, de l'examen du budget proprement dit, qui intervient au cours d'une séance ultérieure et distincte.

Les orientations budgétaires ont été présentées en Commission des Finances le 30/01/2013, et en Bureau le 04/02/2013. Un bilan des services Nayeo, Petite Enfance et Portage de repas a été effectué. Les projets et actions envisagés pour l'année 2013 ont également été détaillés. Faute de notifications, le DOB 2013 n'intègre pas des prévisions arrêtées de recettes fiscales et de dotations pour l'année 2013.

Les documents présentés relatifs aux orientations budgétaires 2013, sont joints en annexe.

Il est également rappelé que, comme les années précédentes, le compte administratif sera voté avant le Budget primitif.

M. CAMBORDE souhaite savoir quand interviendra la vente des terrains de Coaraze. **J. SAINT-JOSSE** répond que la répartition des terrains par les géomètres est en cours et qu'il existe deux acheteurs potentiels. La vente devrait pouvoir intervenir rapidement.

T. PANIAGUA se pose la même question pour les terrains à vendre sur Bénéjacq, n'ayant connaissance pour l'instant d'aucun projet de viabilisation. **J. SAINT-JOSSE** indique que la commission développement économique se réunira afin d'examiner les demandes d'achat lorsqu'elles se présenteront.

Le Président rappelle quant à lui que les investissements réalisés à la piscine Nayeo ont notamment permis une amélioration certaine des conditions de travail.

Abordant le secteur de la petite enfance, **le Président** signale un travail important réalisé par la commission en concertation avec la Caisse d'allocations familiales, afin d'améliorer les effectifs. **T. PANIAGUA** ajoute que le Relais des Deux Gaves a été intégré à ces travaux, permettant ainsi une complémentarité entre les deux modes d'accueil.

F. ESCALE souhaite que l'accueil d'apprentis dans les crèches puisse être envisagé dans les années à venir.

M. CASSOU estime que cette réflexion pourrait être menée pour l'ensemble des services de la Communauté de communes. Ceci nécessite toutefois des bureaux disponibles afin de permettre un accueil dans de bonnes conditions. **X. DE CANET** regrette à ce propos le choix fait par l'équipe communautaire précédente, de la localisation du siège de la Communauté de communes, qu'il estime ne pas être suffisamment en vue, ainsi que du dimensionnement des locaux, ceux-ci se révélant finalement trop exigus.

Au sujet du portage de repas, **M. CAMBORDE** relève que la Communauté de communes est déficitaire sur ce service et estime qu'il serait intéressant de réaliser une étude sur les bénéficiaires des repas. Selon lui, les critères sont à revoir, certaines personnes âgées bénéficiant d'une participation financière de la CCPN alors que leurs revenus ne le justifient pas.

Le Président rappelle que ce service a démarré depuis peu, et que les objectifs d'inscriptions s'étalent sur 2 ou 3 ans. Il ne s'agit pas, pour la CCPN, de rendre un service social, mais il faut atteindre une vitesse de croisière avant d'envisager de fixer un tarif qui permettrait un équilibre entre entrées et sorties. **B. ARRABIE** approuve et pense que ce service va s'étoffer au fil des années, s'équilibrant ainsi de lui-même.

Est ensuite abordé le thème de la TPU. **M. CAMBORDE** est favorable à l'évolution de la répartition fiscale et insiste sur l'importance de la solidarité entre les communes et la Communauté de communes.

Il fait part ensuite d'une erreur de calcul dans la répartition, bénéficiant à la commune de Bordes, non rectifiée à ce jour. **Le Président** lui répond qu'une vérification sera réalisée.

JL. POUHEY précise que l'intérêt de l'étude financière et fiscale envisagée est justement de « remettre à plat » l'ensemble du système et d'en faire le bilan. Il indique que le système des reversements aux communes actuellement pratiqué par la CCPN se caractérise par un montant d'attribution de compensation très supérieur aux moyennes de la strate de la CCPN, une dotation de solidarité à l'inverse plus faible, et un reversement spécifique de TPU, celui du PAE Monplaisir, qui ne concerne pas toutes les communes. Il indique qu'il faudra également examiner l'impact des reversements sur la DGF de la CCPN.

MM. CAMBORDE ET SAINT-JOSSE soulignent également l'intérêt de recourir à un œil extérieur pour réaliser ce travail.

F. ESCALE se dit inquiet pour les finances des communes, par rapport aux dotations. Il estime lui aussi qu'il convient d'être attentif à la notion de solidarité.

J. PRIM estime que certains services développés comme la Petite Enfance ou la Piscine Nayeo représentent des sommes trop importantes en fonctionnement. Il relève que la CCPN réalise des investissements et met en place des services à un rythme soutenu et que cela peut générer une augmentation de l'endettement. Il estime également que la CCPN n'a pas vocation à attribuer des subventions pour toutes les activités associatives du territoire.

A l'issue du débat, le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2013.

2° - Budget Principal – dépenses d'investissement réalisées avant le vote du budget 2013

(Rapporteur : M. CASSOU)

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Président peut, sur autorisation du Conseil Communautaire, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Communauté de communes doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Il convient donc, dans ce cadre, de régler les soldes des marchés de maîtrise d'œuvre concernant la construction des structures multi-accueil de la Petite Enfance à Arros de Nay et Boeil-Bezing. Ces soldes s'élèvent à 5 600,00 € et doivent être inscrits à l'opération d'investissement n°49, article 2313.

(Adoption à l'unanimité).

3° - Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour

(Rapporteur : Guy CHABROUT)

Le Conseil communautaire a instauré, en 2012, une taxe de séjour au réel, à l'année, et dont le produit, versé par les touristes, est affecté au développement du tourisme sur le territoire communautaire.

La mise en place de la taxe de séjour sur le Pays de Nay a également permis de maintenir un accompagnement financier du Département sur les projets touristiques structurants de la Communauté de Communes du Pays de Nay. Il en est de même pour un accompagnement financier du Conseil Régional d'Aquitaine.

En date du 27 mars 1993, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques a instauré une taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour perçue sur les territoires (loi n° 88-13 du 5 janvier 1988).

Ce produit permet au Département de pérenniser son accompagnement financier dans la structuration et le développement touristique des territoires.

Le montant de cette taxe répond à la formule suivante : $TATS = \text{Taxe de séjour} * 10\% / 1,1$.

(Adoption à l'unanimité).

4° - Attribution de subventions d'aide à la restauration du patrimoine

(Rapporteur : M. DUFAU)

Par délibération du 8 octobre 2012, le Conseil Communautaire a adopté un programme de soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé du Pays de Nay.

Dans cette optique, un budget de 10 000 € serait inscrit pour l'année 2013 pour les chantiers de restauration répondant aux conditions définies par ce programme.

Par courrier en date du 17 octobre 2012, les communes ont été informées de la mise en place de ce programme et invitées à présenter leurs projets avant le 15 décembre 2012. Plusieurs dossiers ont été réceptionnés mais compte-tenu des brefs délais, seuls deux étaient suffisamment complets pour être présentés lors de la Commission Culture, Jeunesse et Sport élargie au groupe de travail patrimoine du 29 janvier 2013. A ce stade, il est donc proposé de laisser un délai complémentaire pour les projets en cours d'élaboration mais de d'ores et déjà traiter les dossiers complets pour permettre l'organisation effective des chantiers.

La Commission Culture, Jeunesse et Sport élargie au groupe de travail patrimoine a ainsi examiné les dossiers suivants :

- Commune d'Angaïs : création d'une passerelle commémorative du canal des coteaux, travaux réalisés en régie directe, et donc subventionnés à 50 % sur un montant de dépenses éligibles plafonné à 3.000 €. Le site donnera lieu à plusieurs animations à destination notamment du public scolaire.
- M. Vincent Pétroix : restauration d'une cabane rurale à Boeil-Bezing, travaux réalisés dans le cadre d'un chantier participatif, et donc subventionnés à 50 % sur un montant de dépenses éligibles plafonné à 7.000 €. Ce site, situé sur le PLR, sera accessible à tous ses usagers ainsi qu'à ceux de la future véloroute. Un programme d'animations est également prévu.

Ces deux projets répondant aux prescriptions du programme d'aide de la CCPN et présentant un intérêt patrimonial affirmé pour le Pays de Nay, il est proposé de les soutenir et de passer avec chacun des porteurs de projets une convention exposant les engagements réciproques en matière de niveaux de subvention, de conduite des chantiers et de mise en valeur et d'animations.

(Adoption à l'unanimité).

5° - Attribution de subventions aux associations sportives et culturelles

(Rapporteur : M. DUFAU)

Les associations du territoire ont pu déposer leur demande de subvention jusqu'au 15 décembre 2012. La date officielle de dépôt des dossiers reste fixée au 15 décembre, cependant, les dossiers arrivés après cette date pourront être étudiés jusqu'au 15 avril dernier délai.

Pour l'année 2012, le montant total prévisionnel des subventions était de 16 750 euros et le montant total attribué a été de 15 750 €.

Pour l'année 2013, la Commission Culture, Jeunesse et Sports, lors de sa réunion du 29 janvier 2013, a proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 20 000 €, dont 16 700 € dans un premier temps répartis selon le détail ci-après :

Bénéficiaires	Montant de la subvention
Associations sportives	
La Tribu 64 (Duathlon Avenir de Mirepeix, <i>Triathlon de Baudreix</i>)	1000 €
La Corruda (<i>Course et randonnée en montagne</i>)	500 €
APA 64 (<i>Las Passeyades : course en équipe multisports</i>)	500 €
Cap Raid 64 (<i>Nouste Trail</i>)	500 €
Les amis du Givré de la plaine de Nay (<i>Givré semi-marathon de Nay</i>)	800 €
Foyer rural de l'Elan Beustois (<i>Tournoi quilles de neuf</i>)	300 €
Los Sautaprats (<i>semaine de la famille Sports/handicap</i>)	1000 €
USCN Rugby (<i>Tournoi cadets Cancé</i>)	800 €
USCN Rugby (<i>Tournoi de la Chandeleur : - de 13 ans</i>)	150 €
Oxypur (<i>La Mourleuse</i>)	250 €
Entente Sportive Nay Vath Vielha (<i>4ème tournoi des jeunes crampons</i>)	150 €
TOTAL	5950 €
Associations culturelles	
Carnaval Vath Vielha	500 €
Association AMDAC (<i>soirée festive et musicale</i>)	500 €
Musicalagos (<i>spectacle musical gratuit</i>)	500 €
Plain'Ecran (<i>Projections dans le cadre de Festi'art-Nay et Arros de Nay + évènement culturel en septembre à Nay</i>)	1500 €
Bordères Sports Culture Loisirs (<i>Frissons à Bordères</i>)	2000 €
Chemin des Arts (<i>Festiv'arts</i>)	2000 €
Baudreix Animation (<i>Festibandas</i>)	750 €
Association du théâtre de la Grange (<i>Festival des scènes de la Grange</i>)	2000 €
Fer et Savoir Faire (<i>Fête de l'Ouzom et du Fer</i>)	1000 €
TOTAL	10 750 €

M. DUFAU rappelle que le choix a été fait d'accorder une subvention aux associations présentant des projets à portée intercommunautaire. Il est important d'aider les associations qui contribuent à l'attractivité du territoire.

(Adoption à l'unanimité).

6° - Subventions pour la mise en place d'activités de loisirs/jeunes et pour les formations d'animateurs et directeurs de centres de vacances et de loisirs (BAFA-BAFD)

(Rapporteur : M. DUFAU)

Il est proposé d'inscrire au budget 2013 de la Communauté de communes une enveloppe destinée à la mise en place d'activités pour les jeunes, ainsi que pour l'aide aux formations BAFA-BAFD, soit un montant de 22 000 €.

Ces activités sont inscrites et co-financées dans le Contrat Enfance Jeunesse co-signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2012-2015.

- La Commission Culture Jeunesse et Sports a examiné le 29/01/2013 le principe et les modalités d'une aide accordée, dans un premier temps, à deux associations, qui organisent, pour l'année 2013, des activités pour les enfants et jeunes de 12 à 17 ans, ainsi que les modalités de l'aide accordée pour les formations d'animateurs et de directeurs de centres de vacances et de loisirs (BAFA – BAFD).

L'Association Evasion Pyrénéenne de Baudreix organise le "Passeport Activités Jeunes" (50 euros) qui permet aux jeunes de 12 à 17 ans de choisir cinq activités de loisirs parmi une douzaine de propositions pour les périodes suivantes : une semaine pendant les vacances d'hiver, une semaine pendant les vacances de printemps, cinq semaines en juillet et août, une semaine pendant les vacances de Toussaint.

L'Association Les Gais Montagnards d'Asson, organise un séjour de vacances pour les 10 /17 ans du 15 au 26 Juillet à Ploumilliau dans le département des Côtes d'Armor. (environ 450 euros par participant)

Formations BAFA – BAFD : 3 500 € (montant total)

Des conventions formalisent l'aide versée directement aux organismes de formation.

En conséquence, il est proposé d'accorder les aides suivantes :

- 200 € (pour les stages de formation en pension complète)
 - 150 € (pour les stages de formation en externat).
- Un projet porté par une association, pour la mise en place d'un séjour, sera étudié dans un second temps, le montant proposé sera de 2 000 €.
 - De plus, dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Coarraze dont la **Maison de l'Ado** organise un séjour surf ouvert aux jeunes des 24 communes, une participation pourrait être versée à la commune de Coarraze.
La commune de Coarraze accordant une aide aux jeunes Coarraziens, l'aide accordée par la Communauté de communes permettrait aux jeunes extérieurs de bénéficier du même tarif.

Il est proposé de verser la participation suivante :

- 3 000 € (versement dans un premier temps de 50 % de ce montant, le solde étant versé sur présentation du bilan réalisé de l'action, réajusté en fonction du nombre de participants).

En conséquence, il est proposé de verser, dans un premier temps, les subventions suivantes :

- **Evasion Pyrénéenne** : 11 000 € (versement dans un premier temps de 80 % de ce montant, le solde étant versé sur présentation du bilan réalisé de l'action).
- **Les Gais Montagnards** : 2 500 €
- **Formations BAFA-BAFD** : 3 500 €
- **Maison de l'Ado** : 3 000 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget général 2013, chapitre 65.

Le Président indique avoir d'excellents retours des jeunes bénéficiant des formations BAFA/BAFD.

(Adoption à l'unanimité).

7°- Mission locale pour les jeunes – convention 20 12

(Rapporteur : M. DUFAU)

Dans l'attente de la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale Pau Béarn, il est proposé, pour régularisation des écritures 2013, de passer une convention d'une durée d'un an.

Le montant de la subvention est fixé à 53 500 € (inchangé depuis 2008) et sera versé en deux fois :

- Un premier acompte de la subvention de 80%, soit 42 800€.
- Le solde de 10 700 €, versé sur présentation des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes, du rapport d'activité annuel général de la structure ainsi que celui de l'antenne de Bénéjacq.

Tableau récapitulatif des versements

Conventions	Montant de subvention délibéré	Acomptes versés	Mandats	Date du mandat		A verser
2011	53 500 €	26 750 €	26 750 €	05/05/2011	1 ^{er} acompte	0
2011		16 075 €	16 075 €	26/09/2012		0
2011		10 675 €	22 000 €	29/06/2012	solde	0
2012	53 500 €	11 325 €		29/06/2012	1 ^{er} acompte	9 475 €
2012		22 000 €	22 000 €	26/09/2012		
2012					Solde 2012	10 700 €
Total	107 000 €	86 825 €	86 825 €			20 175 €

Ainsi, conformément à la convention 2012 ci-jointe, et afin de clôturer le versement du 1^{er} acompte 2012, la CCPN versera à la Mission Locale la somme de 9 475 €.

La délibération du 17 décembre 2012, qui anticipait sur la convention d'objectifs et sur cette régularisation des montants de subvention attribués à la Mission locale, est retirée.

(Adoption à l'unanimité).

8° - Renouvellement convention collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

(Rapporteur : J. ARRIUBERGE)

Depuis 2007, la CCPN a décidé de mettre en place un tri des déchets électriques et électroniques sur ses déchetteries (Coarraze, Haut de Bosdarros et Asson).

Les modalités d'organisation de cette collecte (techniques et financières) sont régies par le biais d'une convention d'une durée de 6 ans avec le coordonnateur des éco-organismes, OCAD3E.

Cette convention arrivant à échéance, il convient de prévoir son renouvellement à partir du 1^{er} avril 2013.

(Adoption à l'unanimité).

9° - Opération de compostage individuel année 2013- Commande de composteurs

(Rapporteur : J. ARRIUBERGE)

La Communauté de communes du Pays de Nay réalise pour la 5^{ème} année consécutive une opération de promotion du compostage individuel.

Pour pouvoir équiper les nouveaux foyers intéressés par l'achat d'un composteur, une commande supplémentaire, effectuée dans le cadre du marché groupé du SMTD qui prend fin le 22 mars 2013, s'avère nécessaire.

Le budget prévisionnel prévu pour cette commande est de 5 500 € TTC.

J. ARRIUBERGE ajoute qu'à la déchetterie d'Asson, un agent a été détaché par Béarn Solidarité sur la gestion des déchets réutilisables.

(Adoption à l'unanimité).

10° - Régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux

(Rapporteur : M. CASSOU)

Par délibérations en date du 10 avril 2012 et du 17 décembre 2012, il a été créé un emploi permanent à temps complet de bibliothécaire. Il convient donc de prévoir le régime indemnitaire applicable à ce cadre d'emplois.

Pour le grade de bibliothécaire :

- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) (décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 et arrêté ministériel du 14 janvier 2002).

(Adoption à l'unanimité).

11° - Tableau des effectifs

(Rapporteur : M. CASSOU)

Il est proposé de compléter le tableau des effectifs de la CCPN à la suite de la réussite de l'agent du service SPANC au concours de technicien principal 2^{ème} classe.

(Adoption à l'unanimité).

12° - Remplacement d'un délégué de la commune de Coarraze au sein du Conseil communautaire

(Rapporteur : M. le Président)

Madame Mélissa VERDIER a fait savoir qu'elle souhaitait être remplacée en sa qualité de déléguée communautaire suppléante de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Le Conseil municipal de Coarraze a pris une délibération en ce sens dans sa séance du 4 décembre 2012 et a désigné M. Jean LATAPIE comme nouveau délégué suppléant de la CCPN.

(Adoption à l'unanimité).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 05.